

Le mois de l'eau concerne les milieux humides

Éditorial

Mot du directeur général COVABAR

Le thème principal du mois de l'eau concerne les milieux humides.

C'est pourquoi pour mon mot du directeur général, je vous soumetts la présentation que j'avais faite lors du 2e Forum national sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) qui s'est tenu à Québec en février dernier. Ce Forum réunissait des gestionnaires des MRC, des OBV, du gouvernement du Québec et des spécialistes de la gestion de l'eau et des milieux humides. Les milieux humides jouent un rôle essentiel et incomparable dans l'équilibre de notre environnement et de la biodiversité. Ils sont aussi essentiels à la recharge en eau des eaux souterraines et à l'espace de liberté des cours d'eau.

Bonne lecture.

PRMHH 2.0 L'AVENIR...?

Le doute...?

Ah les Plans Régionaux des Milieux Humides et Hydriques... Une nouvelle « patente » pour faire frissonner le monde municipal et embêter les « simulateurs d'orgasme » que sont certains promoteurs qui ne cherchent qu'à prendre le meilleur d'une région pour leur enrichissement en faisant croire qu'il donne tout ce qu'ils ont pour le développement du territoire.

Et manifestement, leur projet vise souvent un milieu humide qui pour eux ne représente aucune valeur, séduisant du même coup les autorités locales qui y voient une opportunité de croissance pour leur territoire, d'autant que le promoteur peut bénéficier de la « fausse bonne idée » qu'a été le « Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques ».

Aussi, c'est sans compter les amendes minimales imposées, si le promoteur va de l'avant et rentre ses pépines la fin de semaine pour drainer les terrains visés et détruire les milieux humides et la biodiversité présente.

Régime compensatoire, qui est actuellement bien garni et dont les projets tardent à utiliser les fonds. En Montérégie, un peu plus de 7M\$ ont été accumulés. De 2006 à 2021, c'est 615 autorisations octroyées, pour près de 10,5M de m², c'est l'équivalent de 2588 terrains de soccers. Pour demeurer dans l'eau, c'est l'équivalent de 2 fois le Lac Saint-Pierre.

Tellement de milieux humides et hydriques ont été détruits pour le développement qu'il ne reste pratiquement plus de sites propices pour recréer des milieux humides dignes de ce nom.

Lorsque les fonds seront utilisés pour des projets concrets, ils seront très probablement utilisés pour racheter des terrains à fort prix, considérant la forte spéculation qui sera générée par la demande. Le régime compensatoire, pour moi, c'est un peu comme si vous aviez des jambes d'athlètes et un quidam vous offre de vous en coupez une, moyennant une compensation pour obtenir une prothèse. Oui vous pourrez continuer à marcher, mais vous aurez évidemment

perdu un temps fou à vous réhabiliter et oublier la capacité de performance que vous aviez. C'est la même chose pour les milieux humides. Fin de l'éditorial.

Donc, pourquoi des doutes?

Parce que les taxes foncières sont encore la principale source pour générer de nouveaux revenus et assurer le développement des municipalités. La pression demeure donc forte sur les milieux humides, après qu'ait été protégés, avec raison, ainsi que sur les terres agricoles et les boisés. À quand une vraie réforme fiscale?

Considérant le processus d'élaboration des PRMHH, où en finalité les élus arbitreront « la perte nette », j'anticipais des chaudes luttes et d'acrimonieuses discussions dans certains coins de pays. Aussi, le contrôle des bandes riveraines par les municipalités est loin d'être maîtrisé et appliqué avec rigueur.

OCMHH et tutti quanti

C'est donc là, en parallèle de la démarche des MRC à laquelle les OBV étions également conviés, tant sur les comités consultatifs ou techniques, voire même pour certains à titre de consultant pour l'élaboration du PRMHH, que l'on doit produire nos « Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques » de notre bassin versant. Les fameux OCMHH! Si la démarche était noble en soit, elle m'apparaissait incongrue. Puisque si l'on reconnaît le principe de bassin versant, comment y déterminer des objectifs de conservation réalistes si les MRC formant le territoire du bassin versant n'ont pas encore débuté la réalisation de leur PRMHH ? Dans ma conception d'une reconnaissance de la notion de gestion par bassin versant, nos OCMHH devraient être la sommation des PRMHH des MRC de notre territoire d'intervention. D'autant que nous devrions récupérer l'ensemble de données de notre territoire pour la mise à jour de nos PDE prévues pour 2024.

Le PRMHH un outil de développement nécessaire

N'allez pas croire que je suis en désaccord avec les PRMHH. Au contraire! Je crois sincèrement qu'ils deviendront un outil essentiel et nécessaire pour un développement respectueux de l'environnement de nos territoires. Je n'ai pas besoin de vous faire la liste des avantages et des bénéfices écologiques de nos milieux humides et hydriques. Vous êtes les spécialistes, vous les connaissez pleinement. Et quant à moi, on prouvera la nécessité de leur mise en œuvre par l'arrimage des PRMHH avec les schémas d'aménagement, et avec nos PDE, qui contribueront ainsi à donner des outils de décisions encore plus précis pour les élus en matière de développement et d'aménagement du territoire.

La concertation nécessaire...

Cet arrimage pour être fructueux nécessitera une concertation permanente. Les moyens financiers et les ressources devront y être attribués par tous les partenaires et l'État pour atteindre les objectifs de conservation établis. Déjà, l'exercice d'élaboration des PRMHH a permis d'établir et de consolider les moyens de communication et les échanges entre les parties prenantes dans les bassins versants. Je nous prends pour exemple en Montérégie. Réunis par

notre Conseil régional de l'environnement, vendredi dernier (Note : février 2023), les MRC, les ZIP et les OBV faisons rapport de l'état d'avancement de nos travaux respectifs ainsi que de nos préoccupations. Le constat de nos échanges s'articulait autour du financement pour la mise en œuvre des PRMHH, les ressources humaines pour le suivi, et le contexte législatif en énonçant la possibilité de réglementation régionale considérant que l'eau transcende les limites territoriales. Et, outre la conservation de nos milieux humides et hydriques, les PRMHH prendront toute leur essence quand viendra dans les prochaines années, l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable auxquelles les municipalités devront s'attaquer. La pérennité de nos eaux souterraines est aussi préoccupante. La gestion de nos cours d'eau et des bandes riveraines devra également s'arrimer à la demande croissante pour des corridors de connectivité afin de mieux protéger notre biodiversité tout en considérant aussi la rétention d'eau pour faire face aux contrastes de précipitations générés par les changements climatiques et les périodes de sécheresse de plus en plus présentes.

Dans les dernières années bien de la pression a été exercée en ce sens sur le milieu agricole qui occupe, certes, beaucoup de superficie sur le territoire, mais un effort accentué et un équilibre devra également s'établir avec les milieux urbains et périurbains afin d'établir une équité économique et sociale afin de soutenir la protection des milieux humides et hydriques.

La prise de décision pour l'avenir!

Trop longtemps nous avons cru pouvoir dominer la nature, mais la nature reprend ses droits et c'est avec humilité que nous devons tous, citoyens, gestionnaires, et décideurs, s'incliner et composer avec la direction qu'elle nous impose afin de continuer à occuper harmonieusement nos territoires. Heureusement les mentalités changent et la pression des citoyens amènent les élus à changer leurs perspectives du développement. On le constate depuis quelques années, des maires changent leur discours. Ce n'est heureusement plus marginal d'avoir une vision environnementale. Les municipalités adoptent de plus en plus de réglementations pour la protection de leur environnement, déclarent des moratoires sur leur développement pour se donner le temps de le redéfinir devant l'évidence du manque potentiel d'eau. L'eau qui est la source de tout notre développement de par son incidence économique, culturel et social dans nos communautés.

Devant ce constat, j'ai une grande confiance. En début d'allocution, je vous faisais part de ma méfiance. C'était, il y a 2 ans. Mais depuis ce temps, j'ai senti et constaté sur le terrain, le sérieux et la volonté de faire aboutir les PRMHH. Une prise de conscience s'est exercée chez tous les intervenants. Les défis demeurent, mais à titre d'artisans des PRMHH, nous avons tous la responsabilité d'informer et de maintenir la sensibilisation auprès des décideurs afin que les moyens et les ressources soient affectés à leur mise en œuvre afin d'exercer un suivi efficace et efficient des PRMHH. J'ajouterais que votre contribution est essentielle afin que la prise de décision demeure un choix scientifique et non basée que sur la politique.

Merci de votre engagement pour la nature!

L'humain est au cœur de la biodiversité, la respecter, c'est respecter son humanité!

Sylvain Lapointe, directeur général